

Reflet de Société

Un regard différent sur notre société

Vol.26 n°1 Septembre - Octobre 2017



TROUSSE DE NALOXONE

1

2

3

4



Fais le 911

Injecte

Réanime

Injecte

1 ml naloxone

au besoin


1 ml naloxone

Problèmes de dépendance?
Libérez-vous.
Appelez-nous.

514 385-1232

Services de réadaptation en dépendance
du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-
Montréal

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec 

Reflète de Société

Le citoyen au cœur de notre mission

Un regard différent, critique et empreint de compassion
sur les grands enjeux de société.

Un espace ouvert aux lecteurs pour prendre la parole, partager
leurs expériences et faire progresser les débats.

Un magazine d'information entièrement indépendant,
financé par ses milliers d'abonnés aux quatre coins du Québec.

Tous les profits générés par la vente de Reflet de Société sont
remis à l'organisme Le Journal de la Rue qui offre
des services de réinsertion sociale aux jeunes.

Merci de vous abonner à Reflet de Société et de soutenir notre mission.

4264 Ste-Catherine Est, Montréal, Qc H1V 1X6 Tél: (514) 256-9000 fax: (514) 256-9444
Sans frais: 1-877-256-9009 info@refletdesociete.com www.refletdesociete.com



Éditorial

Faut-il réformer la loi sur le livre?



DELPHINE CAUBET

www.refletdesociete.com

Pour ce numéro, le rédacteur en chef de *Reflét de Société* a laissé sa place pour l'éditorial à sa chef de pupitre, moi-même.

Si certains d'entre vous se sont déjà posés la question de ce qu'était un chef de pupitre, sachez que c'est la personne qui coordonne les affaires internes du magazine. Le rédacteur en chef serait un peu comme le premier ministre, tandis que le chef de pupitre serait le secrétaire d'état. Chacun à ses dossiers et parfois nos plates-bandes se rejoignent.

Et comme à *Reflét de Société* on ne fait rien comme les autres, le chef de pupitre est recruté par le volet maison d'édition (les *Éditions TNT*) pour jouer le chef d'orchestre entre les auteurs, l'imprimeur et la foule d'autres partenaires.

Probablement que mon jupon a un peu dépassé par moment et que vous l'avez noté: je suis Française. Du sud de la France (une précision importante pour moi). Je suis arrivée au Québec en 2009 alors que je n'avais que 20 ans et un DEC en poche. J'ai fait mes études universitaires au Québec et c'est quelques

années plus tard, fraîchement diplômée, que Raymond Viger et *Reflét de Société* m'ont embauchée.

Début 2017, pour des raisons administratives et financières, l'organisme effectue plusieurs changements, dont la séparation des *Éditions TNT*. Elles deviennent une entité à part, administrativement différente de *Reflét de Société*. Et c'est là que Raymond Viger me propose de devenir présidente de ce nouvel organisme. Bien sûr, je saute sur l'occasion.

Peu de temps après, en épluchant la loi sur le livre (loi provinciale), j'ai découvert un fait qui m'a fait tomber de ma chaise: au Québec pour être un libraire, éditeur ou distributeur agréé, il faut être un citoyen canadien résident au Québec. Même si nous étions plusieurs sur le conseil d'administration et que j'étais la seule avec une résidence permanente, ça ne passe pas. Je dois quitter le conseil d'administration sous peine de ne plus rendre conformes les *Éditions TNT* à la loi sur le livre.

Cette précision de la loi sur le livre me laisse totalement pantoise. Actuellement, je suis résidente permanente au Canada. Concrètement, c'est l'étape juste avant la citoyenneté. Ça veut dire que je suis éligible pour des subventions, que je peux pas mal tout faire, à part voter.

En étant si restrictif avec sa loi sur le livre, le Québec envoie un message totalement incohérent: c'est d'accord pour te donner de l'argent et t'aider à te trouver un travail, mais si tu veux participer à la vie culturelle de la province et créer ton propre travail dans le milieu du livre (même avec une participation minoritaire), c'est non. Mais cette loi n'exclut pas uniquement les migrants, elle met de côté également les Canadiens non-résidents au Québec.

Datant de 1981, cette loi avait probablement pour objectif de limiter le nombre de parutions en anglais sur le marché québécois. Sauf qu'en 2017, cette loi est devenue archaïque. Grâce à Internet et aux plateformes de livres numériques, du contenu de toutes langues est disponible instantanément. Nous-mêmes, grâce à l'entrepôt numérique avec lequel nous collaborons, rendons nos livres accessibles dans des pays avec qui nous n'avons aucun lien. Des livres de Raymond Viger ont été vendus au Luxembourg alors que nous ne travaillons pas ce marché.

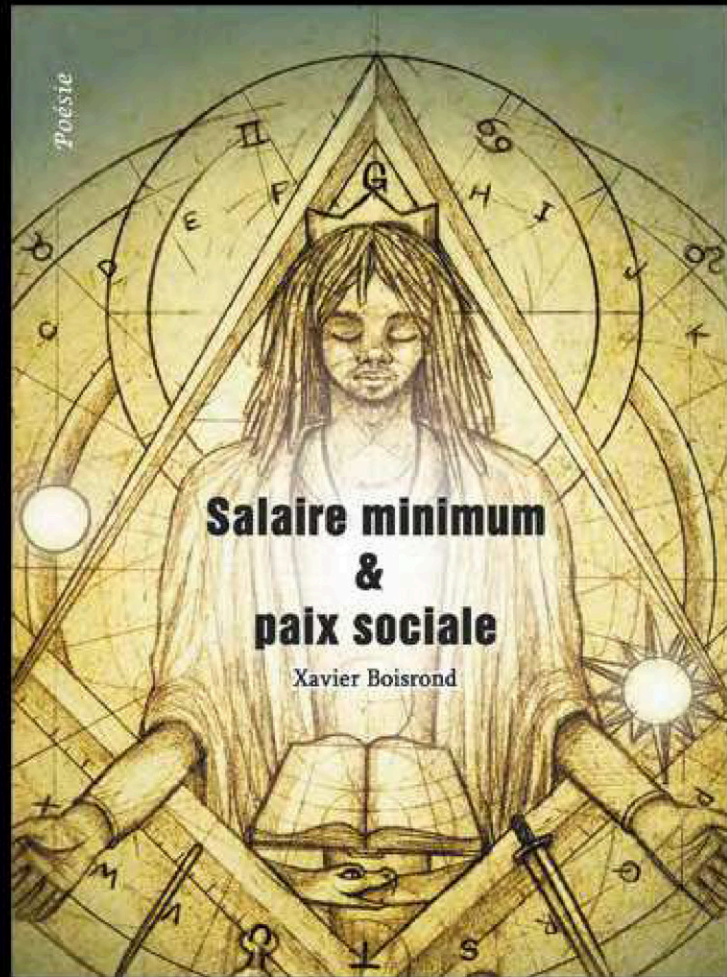
En 2017, cette loi est devenue archaïque.
Grâce à Internet et aux plateformes de livres numériques, du contenu de toutes langues est disponible instantanément.

Alors, lorsque l'on compare la rigueur de la loi sur le livre avec la réalité du terrain, la différence est vertigineuse. Nous avons pris contact au printemps dernier avec des élus pour en savoir davantage sur cette loi, et pour peut-être la moderniser. Mais à ce jour, aucune information concluante ne nous a été transmise.

Salaire minimum & paix sociale

Recueil de textes du monologiste
Xavier Boisrond

Pour le service à la clientèle, faites le 1
Pour le travail des enfants, le 2
Pour rejoindre l'expropriation et la stérilisation
forcée, le 3
Le rejet de matières toxiques, le 4
Les exécutions arbitraires, le 5
La corruption, collusion, magouilles et fraudes,
composez le 666
La falsification de l'Histoire, le 7
La concentration des richesses, le 8
Pour rejoindre la propagande, faites le 9
Pour faire une plainte, veuillez raccrocher et es-
sayer de nouveau.
C'était un message enregistré.



Xavier Boisrond est un être humain. Il est également auteur, monologiste, horticulteur et montréalais de souche. Il aborde les enjeux contemporains avec intelligence, humour et sensibilité... ou pas.

Il a la conviction que sa capillarité redonne ses lettres de noblesse à l'expression "Québécois pure laine". Il promeut également le développement durable et une connexion accrue entre le monde naturel et celui des hommes.

15\$

+4,95\$
taxes et transport



goo.gl/zMuAnU

Je découvre !

www.editionstnt.com (514) 256-9000 1-877-256-9009
4264 rue Ste-Catherine Est, Montréal (QC) H1V 1X6

Service aux abonnés
Changement d'adresse
514-256-9000

abonnes@refletdesociete.com



goo.gl/dE51DH

Directrice administrative

Danielle Simard
514-256-9000
journal@journaldelarue.ca

Éditeur / Rédacteur en chef

Raymond Viger
514-256-4467
raymondviger@hotmail.com

Publicité et commandite

Pierre Sureau
418-269-3992

Collaborateurs

Normand Charest, Louise Gagné,
Jean-Claude Leclerc, Nicole Viau.

Pupitre

Delphine Caubet.

Corrections

Karyn P. Valéry.

Journalistes

Justine Aubry, Jean-Pierre Bellemare,
Delphine Caubet, Caroline Leblanc, Colin
McGregor, Mélina Soucy, Raymond Viger.

Infographie

Delphine Caubet
Juan Carlos Sanchez Lopez.

Illustrateurs

Cyril, Mabi, Sank.

4264 Ste-Catherine Est, Montréal, Qc H1V 1X6
Tél: 514-256-9000 • Fax: 514-256-9444 • Sans frais: 1-877-256-9009
info@refletdesociete.com • refletdesociete.com
ISSN : 1711-7860

Notre mission: Le Journal de la Rue est un organisme à but non-lucratif qui a comme principale mission d'aider les jeunes marginalisés à se réinsérer dans la vie socioéconomique en favorisant leur autonomie.

La reproduction totale ou partielle des articles pour un usage non pécuniaire est autorisée à condition d'en mentionner la source. Les textes et les dessins qui apparaissent dans Reflet de Société sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

Reflète de Société est un magazine édité par le Journal de la Rue qui traite de multiples thématiques socioculturelles (violence, santé, environnement, prostitution...). Nous proposons des solutions et des ressources.

Reflète de Société dispose d'un fonds de réserve provenant des abonnements. Au fur et à mesure que les magazines vous sont livrés, l'organisme récupère les frais dans ce fonds. C'est une façon de protéger votre investissement dans la cause des jeunes.

Membres de : • Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)
• Association québécoise des éditeurs de magazines (AQEM)
• Magazine Canada (CMPA)
• Association des médias écrits communautaire du Québec (AMECQ)
• Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Québec

Ne me jette pas, passe-moi à un ami
8,95\$ l'unité.

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

Génétique

Racisme plus fort que la génétique

Les suprémacistes blancs américains ont un nouveau passe-temps: tester leur ADN pour découvrir s'ils sont 100% Blanc. Certains ont cependant de la difficulté à accepter les résultats.

Les sociologues Aaron Panofsky et Joan Donovan ont analysé les arguments de plusieurs nationalistes blancs du forum Stormfront qui s'étaient fait tester pour élaborer leur étude. Les gens qui n'étaient « pas purement blanc » tentaient de se convaincre du contraire en disant que la couleur de leur peau ne pouvait pas leur mentir sur leurs origines. D'autres accusaient même l'entreprise de truquer les résultats puisqu'elle est présidée par des Juifs.

Certains reprochaient même aux généticiens de prendre pour acquis que les Américains détiennent du sang d'Amérindiens et que le test était donc biaisé.

Source: Agence Science-Press.

Sécurité routière

Marcher et texter: un danger?

En 2016, 63 piétons ont été tués selon le bilan routier du Québec. Cela représente une hausse de 40% comparativement à 2015. Le nombre de décès ayant été également en hausse aux États-Unis en 2016, les experts américains ont avancé une nouvelle hypothèse sur les causes de cette augmentation.

Selon eux, la distraction créée par les téléphones cellulaires serait

à l'origine du problème. L'étude révèle que 48% des piétons considérés comme imprudents le sont à cause de leur téléphone. Le pourcentage des accidents occasionnés par un conducteur distrait par son appareil téléphonique s'élève quant à lui à 64%.

Cependant, la raison réelle de l'augmentation des décès piétonniers ne peut pas être attribuée qu'à la technologie. Le bilan routier de la SAAQ attribue cette hausse «principalement à l'augmentation des décès chez les piétons âgés de 75 ans ou plus».

Source : Agence France-Presse

Éducation

Coder c'est essentiel

Le 14 juin 2017, le gouvernement fédéral a lancé CodeCan, un programme de codage de 50 millions de dollars à l'intention des jeunes du pays. 500 000 élèves âgés entre 5 et 17 ans bénéficieront à partir de septembre prochain, et ce pendant 2 ans, de cours qui les aideront à développer des compétences sur le codage ainsi que sur le développement numérique.

L'apprentissage du codage est devenu une compétence essentielle pour beaucoup d'emplois ainsi que pour faire son entrée sur le marché du travail. Le projet cherche aussi à inciter les femmes et les minorités sous-représentées à s'intéresser plus à des carrières scientifiques.

Depuis 2012, l'engouement mondial pour l'éducation des jeunes au codage a considérablement augmenté. Certains pays comme l'Estonie,

l'Angleterre et certains États américains ont même intégré les cours de codage à leur programme scolaire.

Source: CNW

Sexualité

Guérir par le jeu

Le nombre de chlamydiae est en hausse constante chez les jeunes Québécois âgés entre 15 et 24 ans. Les chercheuses Lise Renaud et Louise Sauvé se sont donc tournées vers les applications mobiles et les jeux vidéo pour sensibiliser les jeunes.

En plus d'abaisser des barrières comme la gêne face à l'éducation sexuelle, les interfaces virtuelles se propagent rapidement et n'ont pas de limites géographiques. Elles peuvent donc informer plus de gens plus vite.

Toutefois, les jeunes ne sont pas dupes devant un message éducatif déguisé en plateforme ludique comme le précisent certains designers de jeux. Le succès de ces applications n'est pas encore assuré.

Source: Agence Science-Presse

Environnement

Éviter la surpêche par l'amour

En période de reproduction, plusieurs espèces de poissons circulent en grands bancs. C'est pendant cette phase que les poissons deviennent les plus vulnérables et faciles à localiser, car les mâles émettent des bruits retentissants qui les distinguent des autres formes de vie sous-marines.

Afin de protéger les poissons des pêcheurs, des chercheurs californiens

ont mis au point une technique simple et peu coûteuse pour assurer leur protection. À l'aide de microphones sous-marins, ces experts sont capables d'identifier le nombre de poissons, leur emplacement et le moment de la reproduction, en écoutant leurs appels amoureux.

En 2017, un tiers des réserves de poissons du monde fait l'objet d'une surpêche. Cette nouvelle technologie permettra de mieux protéger les espèces qui crient trop fort leur amour.

Source : Agence France-Presse

Santé

Réanimer le cerveau?

Un groupe de chercheurs de la compagnie Bioquark est arrivé au stade final d'une expérience qui vise à redonner vie à un animal déclaré cérébralement mort. Il ne leur reste plus qu'à trouver un endroit en Amérique latine qui accepte qu'ils effectuent des essais cliniques.

Pour réanimer les morts, les scientifiques injecteraient des cellules souches et des protéines dans leur moelle épinière, tout en stimulant le cerveau avec des lasers et des chocs électriques. Ils espèrent ainsi créer de nouveaux neurones et l'influx qui les lie entre eux.

Bien qu'un rétablissement complet des patients ressuscités soit souhaité, les chercheurs disent qu'il ne s'agit pas de leur premier objectif. Selon la neurologue Ariane Lewis, sur le plan éthique ces recherches ne seraient jamais tolérées aux États-Unis.

Source: Agence Science-Presse

TROUSSE DE NALOXONE

1

2

3

4



Fais le 911

Injecte

Réanime

Injecte

1 ml naloxone

au besoin

1 ml naloxone

La loi sur les Bons samaritains

MÉLINA SOUCY

Saviez-vous que depuis le 4 mai 2017, vous bénéficiez d'une protection juridique si vous appelez les services d'urgence pour aider une personne en surdose? En réponse à l'augmentation du nombre de décès causés par les opioïdes comme le fentanyl au Canada, le gouvernement fédéral a mis sur pied la loi sur les Bons samaritains secourant les victimes de surdoses.

Que dit la loi?

Auparavant la loi sur les bons samaritains obligeait seulement les citoyens à aider leurs semblables s'ils se trouvaient dans une situation dangereuse pour leur intégrité physique, et ce, dans la mesure de leurs capacités. Cette loi fait maintenant en sorte que si vous appelez le 911 pour sauver votre ami ou une personne en état de surdosage et que vous avez une possession simple sur vous, la preuve ne peut pas être retenue contre vous. Donc, même si la police vous arrête, elle ne pourra pas vous inculper.

Reffet de Société a contacté le service de police de Montréal (SPVM) en juillet 2017 pour savoir si la loi était appliquée, la réponse reste ambiguë: «Il est prématuré pour le SPVM de répondre à votre question, vu que la Loi sur les bons samaritains est entrée en vigueur récemment», a écrit par courriel le service des relations médias du SPVM.

Cette immunité s'applique aussi si vous êtes en libération conditionnelle ou en probation en lien avec la possession de drogue. La viola-

tion de votre ordonnance ne vous est donc pas reprochée si vous êtes dans cette situation.

Comment faire plus?

«Ce qu'on voit aux nouvelles est bel et bien réel, explique Christopher, un pair formateur chez Méta-d'Âme, une association fondée sur l'autohabilitation et l'entraide entre consommateurs d'opioïdes en réintégration dans la société. Y a plein d'overdoses au Canada et c'est à cause du fentanyl principalement. De plus en plus de drogues, comme la phéncyclidine, sont coupées avec du fentanyl, ce qui augmente leurs effets psychotropes. On veut changer ça avec notre formation qui s'adresse à tout le monde, mais principalement aux consommateurs de drogues. Sauf que ce sont des gens difficiles à rejoindre».

Leur formation s'appelle PROFAN pour Prévenir, réduire les overdoses, former et accéder à la naloxone. Elle est offerte depuis maintenant 3 ans par Méta-d'âme. En plus de sensibiliser les consommateurs aux surdoses, PROFAN facilite l'accès à la naloxone, un

médicament agissant comme un antidote face aux opioïdes. Ce sont des usagers (consommateurs ou anciens consommateurs d'opioïdes) qui donnent la formation à leurs pairs.

«La plus grande peur des toxicomanes que l'on forme, c'est de se faire arrêter une fois qu'ils ont appelé les secours, renchérit le pair formateur. Dans les piqueries, c'est pas rare qu'ils décident de jeter le gars en overdose sur le trottoir ou dans une benne à ordures. On les informe donc sur la loi sur les Bons samaritains. En plus, depuis que l'on donne la formation, il n'y a pas eu d'arrestation. La police des quartiers comme Hochelaga-Maisonneuve est sensibilisée à cette réalité.»

D'une durée d'environ 4 heures, la formation PROFAN permet aux gens d'identifier les surdoses d'opioïdes, de les prévenir et d'agir en leur présence. Somme toute, les étapes pour sauver une personne dans cet état sont simples. Il faut d'abord appeler le 911, puis injecter la première dose de naloxone, faire le RCR (réanimation cardiorespiratoire) pendant 5 minutes, puis injecter la seconde dose de naloxone comprise dans la trousse de secours fournit à la fin de la formation.

«Le seul problème pour le moment, c'est que les formateurs n'ont pas leur RCR. Ils ne peuvent donc pas l'enseigner. Aussi, il n'y a que 4 pharmacies à Montréal qui offrent le kit d'intervention aux gens formés en ce moment», déplore Christopher.

Chantale Perron, responsable de PROFAN, craint quant à elle que le

gouvernement ne renouvelle pas le financement de la formation à la naloxone si elle ne devient pas obligatoire. «Pourtant, il y a un réel besoin que les formations PROFAN continuent d'être offertes en continuité, note Chantale. Nous souhaitons que le gouvernement n'aura pas besoin d'attendre qu'il y ait une crise d'overdoses aussi grave qu'à Vancouver, et que d'autres personnes meurent avant qu'il ne prenne une décision rapide et éclairée.»

Comment faire?

Pour l'instant la formation donnant accès à la naloxone demeure une initiative de la Direction de la Santé publique de Montréal. Elle ne s'étend pas à toute la province.

Cependant, le ministère de la Santé publique est en train de créer une ordonnance collective provinciale qui rendra la naloxone disponible gratuitement dans toutes les pharmacies au Québec pour les gens qui ont une carte d'assurance maladie. Pour l'accès communautaire, c'est-à-dire pour ceux qui n'ont pas de carte d'assurance maladie, la seule formation disponible est montréalaise.

Pour recevoir la formation PROFAN, il faut faire partie d'un groupe spécifique. «Les personnes éligibles à PROFAN sont celles qui consomment ou ont déjà consommé n'importe quelles sorte de drogue, de n'importe quelle manière, ainsi que leur proches. C'est-à-dire: les conjoints(tes), amis(es) famille, intervenants qui sont des pairs, et des intervenants, bénévoles ou stagiaires», explique Chantale Perron.

L'accès gratuit à la naloxone n'est pas restreint aux gens qui ont reçu une formation pour l'administrer. Elle n'est cependant pas accessible dans toutes les pharmacies pour le moment. Les ambassadeurs de PROFAN suggèrent fortement de suivre la formation pour bien administrer l'antidote en toute sécurité.

Avis aux lecteurs:

Les surdoses dues au fentanyl et l'accès au naloxone est un sujet d'actualité qui évolue régulièrement. Pour connaître les pharmacies participantes et les prérequis pour obtenir le naloxone gratuitement, rejoignez Méta-d'âme: 514-528-6999 ou metadame.org.

La loi sur les bons samaritains: les origines et les mythes

Avant d'être bonifiée par le gouvernement cette année, cette loi obligeait seulement les citoyens à porter secours, au maximum de leurs capacités, à une autre personne dont la vie est en danger. Si vos capacités et connaissances ne vous permettent que d'appeler les secours, vous avez rempli votre devoir de citoyen. Vous n'êtes également pas dans l'obligation de secourir quelqu'un si votre intervention poserait un risque pour votre vie ou celle de personnes environnantes.

Certaines personnes s'abstiennent de porter secours à l'autre par peur d'être tenues responsables des dommages que pourraient entraîner leur aide. Pourtant, la loi prévoit qu'un bon samaritain ne peut pas être tenu responsable dans une telle situation. Excepté s'il a intentionnellement voulu nuire à la personne ou qu'elle a été insouciant dans sa conduite.

L'intervention de crise auprès
d'une personne suicidaire

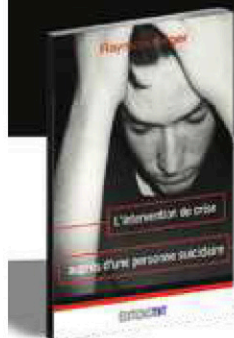
Suicide

DISPONIBLE
EN ANGLAIS



Pour apprendre à:

- Détecter les signes avant-coureurs
- Survivre au suicide d'un proche



4,95\$
+ 2.50\$ taxes
et transport

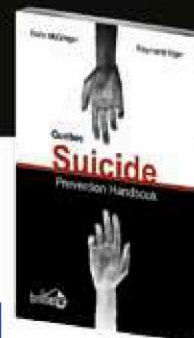
Je découvre !



goo.gl/896cCe

7,95\$
+ 3.00\$ taxes
et transport

Je découvre !



WWW.refletdesociete.com

Témoignage

Rester pour les sauver

MÉLINA SOUCY

«Dans le milieu, la plupart des gens se sauvent quand il y a une overdose, parce qu'ils ont des casiers judiciaires, des mandats d'arrestation, vendent de la drogue ou en ont sur eux», explique Julie (nom fictif), une ex-toxicomane dans la mi-trentaine. La loi sur les bons samaritains pourrait donc convaincre les toxicomanes de sauver leurs camarades.

Pendant les 9 années qu'elle a consommé, Julie ne s'est jamais enfuie lorsque les gens étaient en surdosage. Il y a cependant deux histoires qui l'ont marquée plus que les autres.

«La première histoire s'est déroulée au début de ma consommation de drogues. C'était la veille de Noël. Y'a un gars dans son char qui m'a abordée. Il cherchait du crack. On était une p'tite gang, on a embarqué avec lui et on est allés en chercher. Le gars me montrait les photos de ses deux p'tites filles, pendant qu'on était avec le vendeur».

Puis, ça a dérapé.

«La crise est arrivée dans son char. Les autres toxicomanes ont eu peur. Ils ont poussé le gars en dehors de son char. Ils lui ont tout volé: sa voiture, ses clés, son portefeuille. J'suis restée avec le père de famille. C'était un toxicomane occasionnel, mais là ça faisait 2 jours qu'il était là-dessus».

«J'ai appelé le 911 pour la première fois. Je me suis fait arrêter, car je

n'étais pas allée comparaître pour un autre délit. Quand ils t'arrêtent, ils te fouillent. J'avais de la dope sur moi encore. Je leur ai dit avant qu'ils commencent à me fouiller. Ça sert à rien de mentir, ils vont la trouver». Cette fois-là, la police a emmené Julie au poste pour s'assurer qu'elle compareisse. Elle est passée devant un juge et a reçu une libération sous caution.

«La deuxième fois date de la fin de ma consommation. À l'époque je consommais de l'héroïne, du fentanyl, du cannabis, bref, j'ai pas mal tout essayé. J'étais dans un crackhouse. Tout le monde était intoxiqué et n'était pas en mesure de réagir à une éventuelle crise. Il y avait un homme en overdose sur le sol. Les gens l'ignoraient et faisaient comme si de rien n'était. Ç'a pas de sens de laisser quelqu'un dans cet état-là! Il y avait une caserne de pompiers pas loin, donc j'ai couru jusque là-bas pour chercher de l'aide», raconte la trentenaire.

Après avoir placé le toxicomane en crise sur une civière, les policiers

ont arrêté Julie. «J'avais encore de la dope sur moi, mais je pouvais pas le laisser de même», affirme-t-elle. Après avoir été amenée au poste, Julie a passé en cour. Le juge lui a donné une libération sous caution, encore une fois.

Aujourd'hui, Julie vit avec son chum et un autre coloc. Elle a arrêté les drogues dures depuis 1 an et demi et est retournée aux études. Après avoir réussi son équivalence de secondaire 5, elle veut étudier pour devenir travailleuse de rue pour aider ses pairs à s'en sortir.

Julie ne croit cependant pas que la loi qui protège les toxicomanes contre certains délits fera une différence pour l'instant, puisque personne ne sait qu'elle est en vigueur.

«Il va falloir que les organismes et les travailleurs de rue informent les toxicomanes pour prévenir les morts. La loi ne sera pas utile sinon», croit Julie.

Loi sur les Bons samaritains

Cette loi donne l'immunité aux personnes qui appellent le 911 pour aider quelqu'un en état de surdosage. Elle donne une protection juridique contre plusieurs délits, dont les possessions simples. Grâce à cette loi, si une personne a de la drogue sur elle et qu'elle appelle les secours, la police ne peut pas l'arrêter. Cette protection juridique s'applique aussi si vous êtes en libération conditionnelle ou en probation en lien avec la possession de drogue.

Quand la Justice tient tête à la Justice

ANNE REITZER

Le vendredi 16 juin 2017, les juges de la Cour suprême ont rendu un verdict unanime pour libérer James Coby de toutes les accusations qui pesaient contre lui. Le motif: son procès a duré trop longtemps, plus de 60 mois. La Cour rappelle ainsi qu'il est temps que les provinces respectent les délais de traitement des procès.

Rappelez-vous, le 8 juillet 2016, la Cour suprême du Canada rendait l'arrêt Jordan. Cet arrêt est exceptionnel et historique car il oblige la justice à entendre une cause dans un délai raisonnable, en accord avec la Charte des droits et libertés de la personne. Dans son jugement, la Cour a limité le délai à 18 mois pour un procès en cour provinciale et à 30 mois devant une cour supérieure, sauf circonstances exceptionnelles.

Pour mieux comprendre cet arrêt, il faut revenir en décembre 2008. À cette époque, Barret Richard Jordan est inculpé pour une affaire de drogues en Colombie-Britannique. Il devra attendre presque cinq ans avant d'être jugé coupable. C'est pourquoi les avocats de Jordan ont décidé d'aller jusqu'en Cour suprême, estimant le délai de 49 mois totalement déraisonnable. La Cour suprême fut d'accord avec eux et invalida la condamnation de M. Jordan.

James Coby, quant à lui, a été accusé d'infractions liées aux drogues et aux armes le 12 janvier 2010. Mais entre le moment où Coby a été accusé et la date à laquelle son procès

devait se dérouler, cinq années entières se sont écoulées. C'est pourquoi les avocats de l'accusé ont décidé de faire appel à l'article 11B de la Charte canadienne des droits et libertés, qui stipule que «l'inculpé a droit d'être jugé dans un délai raisonnable».

Même si l'arrêt Jordan a été mis en vigueur après les accusations liées à James Coby, les juges ont estimé que la Charte canadienne avait tout de même été violée et qu'en conséquence, il devait être libéré.

Si les provinces du Québec, de l'Alberta, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont demandé à la Cour Suprême, en avril 2017, un assouplissement des critères de l'arrêt Jordan pour «maintenir la confiance du public envers la justice», la réponse de la Cour suprême a été très claire. Selon elle, les provinces ont laissé s'installer une «culture de complaisance à l'égard des délais dans le système de justice criminelle» et les procès qui durent plus de 30 mois portent atteinte aux droits des accusés.

En effet, avant leur procès, les accusés sont présumés innocents. De

ce fait, pour ces personnes incarcérées, le stress, l'attente, l'isolement et l'exclusion sont des éléments qui contreviennent indéniablement à leur dignité. Même si certaines personnes sont reconnues coupables, d'autres sont acquittées. La longueur du jugement rend difficile leur réinsertion dans la société à cause de la stigmatisation.

Si l'arrêt Jordan pourrait toucher plus de 800 arrêts de procédures, dont environ 485 criminelles, la durée irraisonnable est aussi un véritable poids pour les victimes. En effet, dans la majorité des cas, il est difficile pour elles de faire leur deuil avant que le procès soit passé. Cependant, la Cour suprême a tout de même tenu à rappeler que certaines circonstances exceptionnelles pouvaient annuler les nouveaux délais de traitement des procès comme la complexité de l'affaire, le préjudice subi et la gravité de l'infraction.

Cour suprême

La Cour suprême constitue le tribunal de dernier ressort, c'est-à-dire qu'elle est le dernier recours judiciaire. Composée de 9 juges (dont 3 obligatoirement du Québec), elle est habilitée à prendre des décisions en matières civile, criminelle et constitutionnelles. Que ce soit au Québec ou dans les provinces et territoires. Ses missions sont d'interpréter la constitution canadienne, de déterminer si les lois respectent la constitution et enfin d'interpréter les lois fédérales et provinciales.

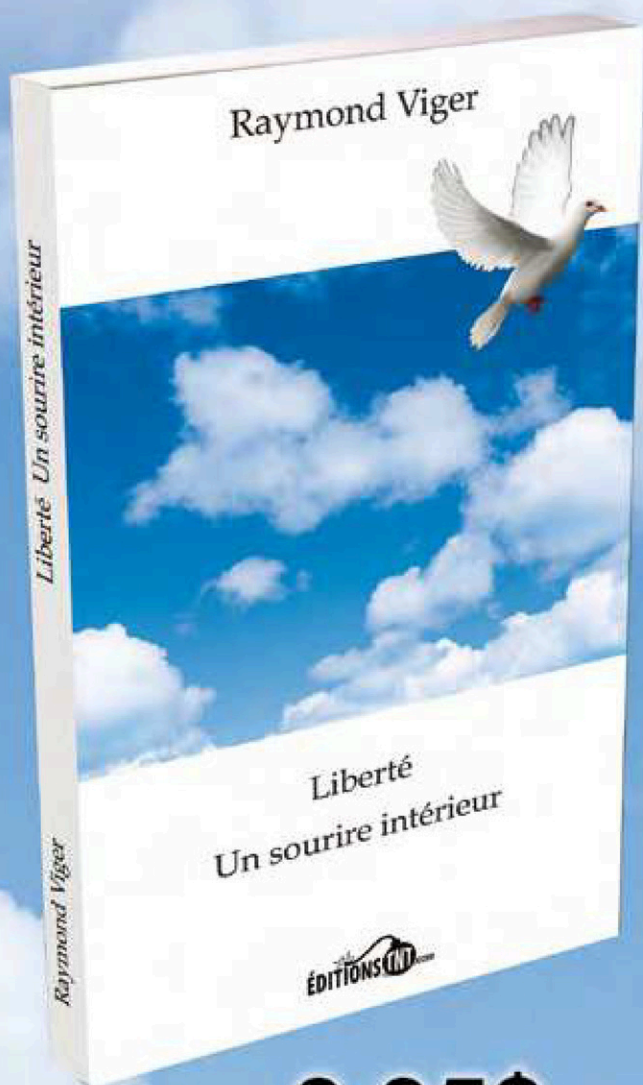


Livre:

Liberté

Un sourire intérieur

Raymond Viger



Suite d'*Après la pluie... Le beau temps*. Plus de 20 ans et 5 000 exemplaires vendus après son premier recueil de poésie, Raymond Viger revient avec un nouvel opus empreint de sagesse et recul sur sa vie.

Sous forme de vers et de proses, ce recueil se veut sans contraintes. Lisez-le du début à la fin, de la fin au début ou en flânant entre les pages. Tout est permis... comme dans la vie.

Je découvre !



goo.gl/z7ZDgO

9,95\$

+ 2,50\$
taxes et transport

Éditions TNT, 4264 Ste-Catherine Est, Montréal (QC), H1V 1X6
514-256-9000 ou 1-877-256-9009 (sans frais) info@editionstnt.com

Sites d'injection supervisée (SIS)

Un long débat

RAYMOND VIGER

Depuis plus d'un quart de siècle, les travailleurs de rue sillonnent les rues pour échanger les seringues souillées des personnes toxicomanes et leur remettre du matériel propre et adéquat. Cela fait partie d'une intervention de réduction des méfaits, autant pour la personne toxicomane que pour la société en général.

Les deux lieux autorisés par Santé Canada pour l'ouverture d'un SIS ne s'est pas fait par hasard. Cactus, et Dopamine sont des organismes qui font partie des pionniers dans ce genre d'intervention. En choisissant d'y ouvrir un SIS, on ne déplace pas les personnes toxicomanes dans un nouveau secteur. Ils y sont déjà présents depuis très longtemps.

En 2003, Vancouver voit l'ouverture du premier SIS en Amérique du Nord: Insite. Les intervenants qui ont soutenu ce projet en ont arraché pour y arriver. Et ils doivent encore et toujours se battre pour conserver leurs acquis.

En 2008, malgré l'opposition du gouvernement de la Colombie-Britannique, de son ministère de la Santé, de la municipalité de Vancouver et des corps policiers, le gouvernement de Stephen Harper tente de le fermer. Un débat juridique qui durera trois années et qui est passé par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et la Cour suprême du Canada.

En 2011, cette saga judiciaire avait fait reculer le ministre de la Santé

du Québec, Yves Bolduc, ainsi que le Premier ministre Jean Charest, sur l'ouverture prévue de ces centres au Québec.

En 2017, six années après que les avocats de Stephen Harper aient mordu la poussière en Cour suprême, le gouvernement de Philippe Couillard autorise finalement l'ouverture de trois SIS au Québec.

Faut-il se satisfaire de cette avancée sociale? Bien sûr qu'un SIS répond à plusieurs besoins sociaux criants. Mais à Montréal, contrairement à Vancouver, nous avons oublié le principal.

Bienfaits d'un SIS

Être présent auprès d'une personne toxicomane lors de sa consommation permet de réagir rapidement lors d'une overdose. Cela peut faire une très grande différence, permettant de diminuer les risques de complications et parfois d'éviter le décès de la personne.

Il arrive trop souvent qu'un junkie utilise de l'eau impropre ou des seringues souillées pour s'injecter.



En fournissant du matériel adéquat, nous évitons la propagation de plusieurs maladies.

Certains diront pourquoi s'en inquiéter, ce ne sont que des junkies et tant pis pour ceux qui auront une relation sexuelle avec ce «genre» de personnes. Peut-être. Mais on sait que plusieurs de ces toxicomanes se prostituent. Et leurs clients peuvent se retrouver dans toutes les sphères de la société. Et une gentille jeune fille pourrait bien avoir une relation sexuelle avec un beau jeune homme qui aurait eu une relation avec une de ces personnes toxicomanes. Personne ne peut se sentir 100% à l'abri.

De plus, il ne faut pas oublier qu'en récupérant le matériel utilisé, les SIS permettent de diminuer le nombre de seringues souillées trouvées dans nos rues et dans nos parcs, protégeant ainsi nos enfants.



Quand un junkie se pique tout croche un peu partout dans les membres, il y a un risque majeur d'infections qui parfois nécessitent une amputation. On ne peut ignorer une aggravation des infections et des amputations qui signifient le recours au 911, des transports en ambulance, des admissions aux urgences ainsi que des soins médicaux coûteux. Cette stratégie de prévention permet de diminuer les taxes nécessaires à couvrir ces frais médicaux et légaux. De plus, toutes ces interventions faites auprès des toxicomanes directement dans un lieu de consommation réduisent le temps d'attente aux urgences.

Avec certaines drogues, quand le junkie vient tout juste de s'injecter, il peut perdre contact avec la réalité. Il peut sortir en courant d'une ruelle et se jeter involontairement devant un véhicule. Résultat, un mort et un conducteur et ses passagers traumatisés par un événement évitable.

Dans un SIS, le toxicomane prend un instant de répit avant de retour-

ner dans la tourmente de sa vie. Un instant pour décompresser, un instant pour prendre contact et peut-être établir une relation avec une personne qui lui offrira une alternative à son mode de vie.

Qu'a-t-on oublié à Montréal?

À l'Insite de Vancouver, au 2e étage, il y a un centre de désintoxication. Un lieu sécurisé permettant de ne pas avoir à retourner à la rue en attendant une place permanente dans un centre de thérapie. La personne toxicomane a juste à dire «oui, je le veux» et elle se retrouve immédiatement dans le centre de thérapie. Si elle devait retourner dans son milieu de vie, son revendeur ou son proxénète réduirait à néant sa volonté d'aller en thérapie et de changer de mode de vie.

L'arrêt de consommation fait partie intégrante du processus de réduction des méfaits. Même s'il ne pourrait exister sans les premières étapes, le 2e étage de l'Insite en est un élément clé très important. Montréal a-t-elle oublié d'inclure un 2e étage à ces SIS?

Il est vrai que les SIS au Québec ont des ententes privilégiées avec des centres de réadaptation. Il y aurait un protocole de prise en charge et des ententes avec différents partenaires d'intervention. En moins d'une heure, un transport est censé venir chercher la personne intoxiquée pour l'amener dans un centre de thérapie temporaire en attendant une place à plus long terme.

Une heure d'attente dans la vie d'une personne toxicomane... Ça peut paraître une éternité. Même accompagné d'un intervenant, en sortant dehors pour se rendre au véhicule, risque-t-elle de croiser le regard des gens de son milieu de consommation? Un regard qui pourrait faire fondre toute intention de changer de mode de vie?

L'Amour en 3 Dimensions

RAYMOND VIGER



Face à de grands obstacles, un ancien pilote suicidaire utilise les arts et l'humour pour remettre sa vie en perspective. Les confrontations entre son entourage et son thérapeute donnent lieu à des scènes savoureuses !

Véritable renaissance, ce roman est autant une source d'inspiration qu'un divertissement. C'est une nouvelle façon de percevoir notre environnement et notre relation à l'amour.

Je découvre !

19,95\$

+ 4,95\$ taxes
et transport



4264 Ste-Catherine Est,
Montréal, H1V 1X6
info@editionstnt.com
514-256-9000 or 1-877-256-9009



Les sites d'injection

Les études menées par la Direction de la Santé publique de Montréal sur la population des sites d'injection supervisée démontrent qu'il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de toxicomanes dans les deux quartiers où ils ont été installés.

Selon la Dr. Carole Morissette, médecin-conseil de la Direction de la Santé publique montréalaise, ces sites ont été installés aux endroits où les besoins étaient déjà les plus criants.

Cette évaluation des besoins de la population toxicomane date cependant de 2010. Les toxicomanes qui fréquentent Dopamine, site situé dans Hochelaga-Maisonneuve, et CACTUS, site situé au centre-ville de Montréal, vivaient donc déjà dans les alentours.

Un instant dans le cœur d'un héroïnomane

CAROLINE LEBLANC

L'héroïne est une drogue qui peut apeurer, mais qui peut être vécue comme une source de vitalité. Dans certains cas, la consommer peut entraîner la mort. Chaque matin, des personnes centrent leur vie sur l'acquisition de leur dose et, chaque jour, elles mettent leur vie en danger pour atténuer un vide intérieur.

Les marques laissées sur leur corps en dévoilent l'intensité. Leurs jambes et leurs bras meurtris par les injections à répétition projettent un sentiment d'impuissance à leur égard. Le fonctionnement de ces individus est complexe et exige un effort pour en saisir la réalité.

Continuellement à la recherche de leur prochain hit, leur rythme de vie les amène à ce qu'une simple prise de rendez-vous devienne compliquée, voire impensable. Ancrées dans un cercle vicieux, les personnes qui sont dépendantes de cette drogue sont souvent condamnées à marcher dans les mêmes pas. C'est un mode de vie propre à leur réalité qui devient difficile à comprendre de l'extérieur.

Depuis maintes années, je vois des gens consommer des opiacés, s'en sortir ou en mourir. Ceux qui sont encore en vie et qui consomment gravitent à différents degrés autour de moi. Certains me mentiront pour ne pas me décevoir face à une rechute. D'autres m'amèneront à m'éloigner d'eux, car ils agissent de façon à me soutirer tout ce qu'ils peuvent pour répondre à leur dépendance. À l'inverse, d'autres

m'éviteront pour se protéger de la honte d'avoir à se justifier. La consommation les amènera d'une façon ou d'une autre à se couper socialement.

Les personnes qui s'injectent doivent composer avec les regards stigmatisants posés sur eux. La méconnaissance et l'ignorance envers cette réalité amènent souvent la population à réagir de façon moraliste, méprisante, à juger qu'ils sont lâches, inutiles et sans avenir. Le mépris amène à les ignorer sans se sentir interpellés.

C'est magnifique qu'il y ait des individus qui seront là pour les soutenir en offrant un regard empathique, en leur donnant de quoi manger et un peu d'argent. Périodiquement ou occasionnellement, plusieurs d'entre eux poseront des petits gestes d'entraide qui aideront les personnes toxicomanes à tenir le coup jusqu'au moment où elles auront la force de faire le pas vers un autre mode de vie.

C'est important de se sentir humain et d'être traité ainsi. Il s'agit d'un sentiment riche de sens quand on pense que ces gens n'ont plus au-

cun repère dans leur vie et que leur dignité en est trop souvent affectée.

Récemment, Santé Canada a donné le feu vert à des sites d'injection supervisée. Après de longs débats, trois lieux sécuritaires et encadrés où il sera permis de s'injecter ont vu le jour à Montréal. Malheureusement, certains résidents ont des réactions négatives à cet égard. La peur de devoir côtoyer les personnes toxicomanes au quotidien les envahit.

Il est important de rappeler qu'elles sont déjà présentes dans les quartiers. La seule différence est qu'avec les centres d'injection supervisée, elles pourront désormais avoir recours à un endroit sécuritaire pour consommer. Elles n'auront plus à aller dans un parc ou dans le fond d'une ruelle. Ces sites peuvent leur sauver la vie en cas de surdose et les aider à maintenir un lien avec la société.

Personne ne naît toxicomane. Toute personne a le droit de vivre en sécurité et dans la dignité. Il est important de mieux connaître la situation en laissant derrière nous la peur et le jugement que nous avons envers eux. S'il s'agissait de votre frère, sœur ou enfant? N'aimeriez-vous pas qu'il soit traité avec respect et qu'il ait accès à des services adaptés? Je souhaite que les gens qui s'injectent ne soient pas trouvés morts dans une ruelle comme plusieurs ayant croisé mon chemin.

Caroline Leblanc finissante en maîtrise de travail social. Ayant vécu dans la rue pendant plusieurs années, aujourd'hui elle s'investit auprès des personnes en situation d'itinérance et leurs animaux de compagnie.



Illustration: Pixabay.com.

La consommation

Un poids sur les enfants

DELPHINE CAUBET

Ludivine (prénom fictif) tient à parler de drogues. Si elle en a consommé occasionnellement, elle a surtout été percutée de plein fouet par la consommation passée de son père. Aujourd'hui, Ludivine est adulte, mais sa famille et elle paient encore les conséquences de cette ancienne dépendance.

«La drogue a des répercussions sur la vie des personnes longtemps après l'arrêt de la consommation», explique Ludivine. Elle a subi celle de son père.

Alors qu'il n'avait que 25 ans et pas encore d'enfants, le père de Ludivine a été un consommateur

d'héroïne pendant 3 ans. Tous les jours. À cette époque, il fréquentait déjà sa mère et celle-ci le laissait faire, sans pour autant y toucher. Avant la naissance de ses enfants, le père de Ludivine arrêta l'héroïne pour fonder sa famille. Mais après la naissance de son fils, il troqua une dépendance

pour une autre, ce fut le début de la consommation d'alcool.

Dépendances en série

«Il disait à ma mère que la consommation d'héroïne lui faisait du bien. Mon père est un homme angoissé... Quand il a commencé à boire après la naissance de mon frère, je pense que c'était dû à la peur de perdre un tel bonheur», déclare la jeune femme.

Pendant plus d'une décennie, le père de Ludivine boira en cachette sans que ses enfants ne s'en aperçoivent. Alors qu'elle a 14 ans, il sort du placard et l'annonce à toute la famille: il est alcoolique et va aller en cure de désintoxication. Pour la petite Ludivine qui voyait encore son père comme un surhomme, c'est un choc terrible. Alors qu'elle a du mal à saisir et comprendre toute l'ampleur de la situation, son père

lui demande expressément de n'en parler à personne. Elle a déjà de la difficulté à mettre des mots sur la situation, et voici que par honte, il cherche à lui mettre un bâillon.

Rechute

Pendant quelques années, le père de Ludivine sera sobre de toute dépendance, exception faite de la cigarette. Exception importante puisque celle-ci va engendrer un cancer de la gorge.

«Les conséquences de sa consommation d'héroïne ne sont venues que plus tard, raconte Ludivine. Il a troqué une dépendance pour une autre. Quand il a eu son cancer à la gorge, il a recommencé à boire.» Ludivine avait alors 17 ans.

Cette période a été destructrice pour ce père et pour ses enfants qui le voyaient dans un tel piteux état. Alors qu'il n'a quasiment plus de voix après son opération, il recommence à boire, prend ses médicaments, le tout le ventre vide. «Il devait d'abord être nourri par sonde, mais quand il a fallu qu'il remange, la rééducation a été difficile. La nourriture venait dans ses poumons et non son estomac. Il a frôlé la mort plusieurs fois à cause de cela. Son estomac a fini par se contracter. Il ne pouvait pas manger beaucoup, et souvent il remplaçait la nourriture par l'alcool.»

Depuis qu'elle est jeune, Ludivine ramasse parfois son père par terre, ivre, pour le coucher. «C'est très difficile d'en discuter le lendemain, car il ne se souvient de rien. Quand j'arrive à lui en parler, il se sent coupable et du coup il boit davantage. C'est un cercle vicieux», explique-t-elle.

Impacts

Cette dépendance, ce besoin d'alléger ses angoisses, a eu des impacts physiques sur le père de Ludivine. «Il est comme ces rocks-

tars qui consomment... ils ont à peine 27 ans et en paraissent le double. Aujourd'hui, avec mon père, c'est pareil. Depuis 6 ou 7 ans, il semble touché d'une régression cérébrale. Il répète souvent les mêmes choses, il est devenu

misanthrope. Il a l'air très vieux, même ma grand-mère de 85 ans est plus apte à interagir.»

Aujourd'hui Ludivine a la mi-vingtaine et son père continue de boire. Avec lucidité, elle parle de 5 longues années où elle ne l'a pas côtoyé sans qu'il soit ivre. Bien sûr, elle avait grandi et ne revenait que sporadiquement dans le noyau familial.

Ludivine a plusieurs frères et sœurs et tous ont vécu les événements de façon différente. Grâce à sa mère, Ludivine a appris à exprimer ses émotions: «Même si ce n'est pas politiquement correct de dire que la dépendance de mon père me fait du mal, ma mère m'a aidée à le dire.» Le résultat se voit, Ludivine est une jeune femme équilibrée avec une grande lucidité sur ses comportements.

Avant de connaître toute l'histoire de son père, elle avait essayé plusieurs drogues, mais en femme sportive, elle n'en supportait pas les impacts sur son corps. Les lende-

main, un sentiment de culpabilité l'envahissait tandis qu'elle se sentait mal pendant plusieurs jours.

Avec réflexion, elle parle de ses expériences: «Sur le moment tu te sens bien, ce qui est le but, mais

«Quand il a fallu qu'il remange, la rééducation a été difficile. La nourriture venait dans ses poumons et non son estomac. Il a frôlé la mort plusieurs fois à cause de cela. Son estomac a fini par se contracter. Il ne pouvait pas manger beaucoup, et souvent il remplaçait la nourriture par l'alcool.»

c'est *fake*. J'ai déjà été à une soirée où après avoir consommé j'ai parlé à au moins 50 personnes. Le lendemain, j'ai retrouvé une feuille sur laquelle ils m'avaient tous écrit leurs contacts pour se revoir. Sauf que pendant cette soirée, ils n'avaient pas parlé avec la vraie moi... j'avais le sentiment d'avoir trahi ma personnalité.»

Prendre position

Depuis ses expériences d'adolescente, Ludivine ne consomme plus de drogue et elle avoue qu'il est difficile de se positionner sur le sujet. D'un côté, elle ne veut pas juger, mais d'un autre côté, Ludivine ne peut s'empêcher de penser que l'ouverture d'esprit de sa mère a peut-être nui à sa famille...

Mais surtout, si Ludivine a accepté de parler, c'est pour mettre les choses au clair: «L'alcoolisme est une maladie. C'est aussi incontrôlable qu'un cancer. Culpabiliser la personne ne fera qu'empirer la situation.» Elle ne l'a que trop vu avec des proches qui n'ont jamais compris l'état de son père.



L'hyperphagie

Un appétit insatiable

Justine Aubry

Catherine (nom fictif) souffre d'hyperphagie depuis le début de l'âge adulte. Découverte d'un trouble alimentaire répandu dont on entend pourtant peu parler.

Catherine est une très bonne élève. À l'école secondaire, elle obtient d'excellents résultats. Elle évolue dans un cercle d'amis proches et n'a jamais été victime de railleries de la part de ses camarades. À la maison, tout va aussi pour le mieux. Ses parents sont des gens aimants et encourageants et Catherine entretient une relation empreinte de tendresse avec sa sœur aînée.

Pourtant, malgré cette vie qui semble équilibrée, un mal s'installe peu à peu en elle, à l'aube de l'âge adulte. Un mal dont elle ne connaît toujours pas la cause, mais dont elle connaîtra bientôt le nom: l'hyperphagie.

La maladie

L'hyperphagie ou «boulimie sans vomissement» est un dérèglement alimentaire peu connu. Ce trouble est associé à une ingestion constante et en grande quantité de nourriture sur une courte période, et ce, sans comportement compensatoire ultérieur (vomissements, par exemple). Moins rapporté que le trouble boulimique, ce dysfonctionnement alimentaire toucherait pourtant pas moins de 2 millions de femmes ou d'hommes au Canada.

Diplômée en psychologie et intervenante à Anorexie et boulimie Québec (ANEB), Janique Raymond-Migneault explique que «selon les statistiques, il y aurait plus de personnes souffrant d'hyperphagie que de boulimie. Par contre, les personnes aux prises avec l'hyperphagie ne sont pas nécessairement conscientes qu'elles ont un trouble alimentaire».

Contrairement aux troubles les plus connus, qui font comme principales victimes les adolescents, l'hyperphagie affecterait plus particulièrement les jeunes adultes. C'est vers l'âge de 18 ou 19 ans que Catherine commence à entretenir un rapport réellement conflictuel avec la nourriture. Elle prend l'habitude de manger de très grosses collations dès son retour de l'école en après-midi, pour ensuite ingérer

avec appétit le souper familial. En soirée, il lui arrive aussi de grignoter à nouveau en faisant ses travaux scolaires.

Au cours des années qui suivront, les fringales se muteront en «crises d'empiffrement» pendant lesquelles Catherine se mettra à ingérer frénétiquement tout ce qui lui tombera sous la main... Jusqu'à ce fameux soir où, en regardant tranquillement la télévision, elle s'attarde sur un documentaire traitant de ce trouble alimentaire. Elle se reconnaît aussitôt.

Lors de l'apparition d'une crise, l'hyperphagique grignote constamment, souvent seul, se sentant incapable d'arrêter avant qu'une sensa-

tion de ballonnement ou de maux de ventre apparaisse. «Je pense qu'il devient difficile de comprendre les signaux de satiété. Malgré le fait que je sois consciente que je n'ai plus faim, je me lève quand même pour aller chercher quelque chose de plus à manger», témoigne Catherine.

Contrairement au trouble boulimique, la personne atteinte ne provoque pas elle-même de vomissements, mais n'en ressent pas moins une grande détresse à la suite d'une crise. Au quotidien, Catherine ne pratique pas de sport intense ou ne se prive pas de nourriture à outrance, suivant plutôt un mode de vie qu'elle qualifie de «régulier». «Dans les périodes hors crise, mon

«Je pense qu'il devient difficile de comprendre les signaux de satiété. Malgré le fait que je sois consciente que je n'ai plus faim, je me lève quand même pour aller chercher quelque chose de plus à manger.»

alimentation est très normale et il a donc été difficile, dans mon cas, de bien comprendre au début qu'il s'agissait d'hyperphagie», précise la jeune femme.

Selon les statistiques, les crises apparaîtraient le plus souvent lorsque la personne atteinte tente de suivre un régime amaigrissant. Le résultat n'est bien souvent pas celui espéré: l'hyperphagique prend une grande quantité de poids. Selon Janique Raymond-Migneault, d'autres conséquences physiques sont aussi à prévoir: cholestérol, pression artérielle élevée et/ou diabète.

Heureusement pour Catherine, son bilan de santé n'est pas catastrophique pour l'instant. Elle qua-



lifie ses crises de «cycliques», et explique qu'elles surviennent plutôt par périodes de deux à trois mois au cours desquelles la fréquence des crises peut varier, passant «d'un jour sur deux à une fois par semaine environ». Elle clame ne pas avoir voulu suivre de régime amaigrissant, mais explique désirer constamment reprendre le contrôle sur son poids et ses habitudes alimentaires.

Un trouble anxieux?

D'après le répertoire des troubles du comportement alimentaire (TCA), les personnes souffrant d'hyperphagie sont habituellement anxieuses et peuvent être affectées négativement par le regard que les autres portent sur elles. Elles peuvent ressentir beaucoup de stress et subir une forte pression venant d'elles-mêmes ou de leur environnement social. Leur alimentation «yoyo», alternant entre tentative de normalisation et autogavage, crée chez les hyperphagiques un sentiment de perte de contrôle et d'anxiété.

Mme Raymond-Migneault affirme que ce trouble alimentaire peut également découler de problèmes de nature psychologique, bien qu'elle évoque une combinaison de facteurs sociaux, familiaux et personnels généralement en cause. « Il existe beaucoup de facteurs prédisposants. Les crises seront souvent en réponse à des difficultés psychologiques, telle une difficulté à gérer le stress

ou l'anxiété, à gérer les émotions. La crise devient donc une stratégie d'adaptation, non adéquate, mais qui aide au moment présent», explique-t-elle.

Pour Catherine, il est difficile de savoir exactement quelle est la cause de ce mal qui la ronge. La jeune femme suppose qu'elle ressent peut-être un trop grand besoin de contrôler toutes les sphères de sa vie. «Pour moi, le stress semble être une des causes principales. Les périodes de remise en question semblent aussi être propices à l'amorce d'un cycle», témoigne-t-elle.

Parfois, Catherine se sent submergée par des questions dont elle n'arrive pas à trouver la réponse: Ai-je choisi la bonne carrière? Dois-je retourner à l'université pour gagner plus d'argent dans l'avenir? Dois-je persévérer dans ma relation de couple? Lorsque le doute l'envahit, Catherine se met à grignoter frénétiquement devant la télévision. Puis elle se sent soulagée. Pour un temps...

Comment s'en sortir?

Même si l'arrivée d'une crise peut occasionner une sensation de bien-

être immédiate, il s'agit plus d'une illusion que d'une réelle solution. Pour accepter cette réalité, la présence du trouble doit d'abord être reconnue, affirme Mme Raymond-Migneault: «La première étape est de prendre conscience que la personne a un problème. Cela peut s'avérer difficile car le trouble peut amener des avantages à la personne, et ceux-ci peuvent peser plus fort que les désavantages dans la balance».

L'hyperphagique doit trouver le moyen de guérir son mal intérieur afin de voir cesser les crises et ainsi reprendre un mode de vie plus sain. Plusieurs solutions sont possibles selon l'intervenante: appeler la ligne d'écoute d'ANEBC (organisme d'aide et de soutien aux personnes touchées par un trouble du comportement alimentaire), s'inscrire à des groupes de soutien qui servent à briser l'isolement, échanger avec des personnes qui vivent la même chose... «Une psychothérapie avec un psychologue permet évidemment de creuser plus loin», conclut-elle.

Depuis quelques semaines, Catherine consulte un orienteur. Elle veut réussir à évacuer l'anxiété qu'elle ressent face à son plan de carrière, qu'elle juge confus et démoralisant. À la fin de ses journées de travail, elle pratique maintenant le yoga et le cardio-vélo, afin d'éviter de se retrouver seule à la maison avec d'incontrôlables fringales. Au grand dam de son conjoint, elle tente aussi de garder le frigo le plus vide possible. Même si Catherine sait que repousser ses crises sera un objectif souvent difficile à atteindre, elle a bon espoir que cette nouvelle routine lui permettra à long terme d'adopter de bonnes habitudes alimentaires.

Ligne d'écoute de l'ANEBC :
1-800-630-0907

Vanessa

Roman humoristique d'éducation sexuelle

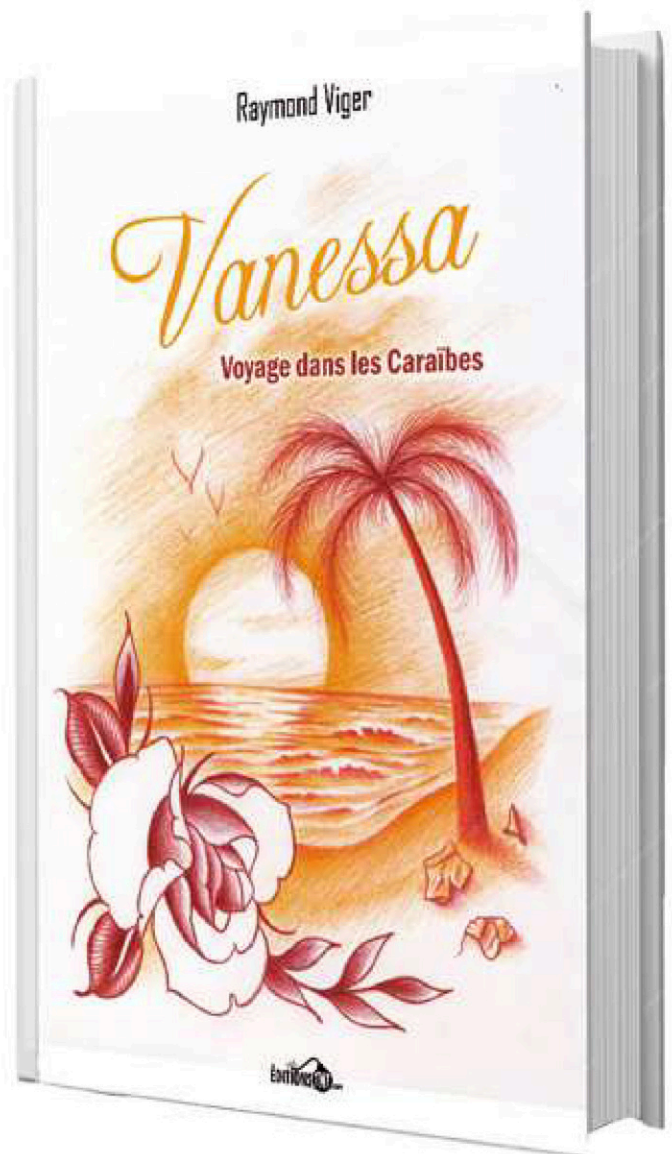
Amitié, amour, découverte de la sexualité, homosexualité, agression...

Récit pour les adolescents en quête sexuelle, les personnes vivant des difficultés avec leur sexualité, les enseignants et parents veulent éduquer les jeunes,...

Raymond Viger est journaliste et travailleur de rue. En intervenant auprès des jeunes de Montréal et des communautés inuites, il vit la nécessité de les accompagner et parler de sexualité avec eux. Récipiendaire de plusieurs prix pour la défense des droits de la personne et de lutte contre la criminalité, il fit de l'aide aux jeunes marginalisés son fer de lance. Depuis 25 ans, il dirige le Journal de la Rue, un organisme d'intervention et de promotion culturelle, tout en étant rédacteur en chef de Reflet de Société.

Ouvrage destiné aux 14 ans et plus.

Je découvre !



goo.gl/zEpWFZ

24.95\$
+4.50\$
taxes et
transport

Éditions TNT 4264 rue Ste-Catherine Est, Montréal (Qc) H1V 1X6
(514) 256-9000 1-877-256-9009 info@editionstnt.com www.editionstnt.com

Linda Spear

Femme d'église

DELPHINE CAUBET

Une passion, ça ne se choisit pas. On naît avec et on espère vivre au travers. Pour Linda Spear, la vision de son avenir a toujours été simple: depuis ses 4 ans, elle veut devenir prêtre. Problème, elle est catholique et pour le Pape, une femme prêtre doit être excommuniée. Détail qui n'a pas arrêté cette fervente féministe qui, depuis ses 70 ans, vit sa passion.

Dans une petite ville touristique du sud du Québec, une étrange messe a lieu chaque semaine. L'église anglicane à la sortie de la ville y abrite 2 «hommes» de Dieu. Son propriétaire actuel est pasteur et partage sa maison avec Linda Spear depuis son

Son rêve ne s'est réalisé qu'en 2010, mais elle est prête depuis les 1960 à être ordonnée prêtre. À cette époque, l'Église catholique fait un travail de réflexion sur elle-même en s'ouvrant à la modernité: c'est le Concile de Vatican II. Linda est

Aujourd'hui, ces femmes ont été excommuniées par le Vatican, sans pour autant que cela les empêche de poursuivre leur travail. L'évêque ayant lancé le mouvement, lui, reste encore inconnu à ce jour. Il est simplement appelé «Bishop X».

ordination en 2010. Une collocation atypique et validée par la population qui ravit les 2 protagonistes.

Préparations à la prêtrise

Linda a un long parcours religieux derrière elle. Entre ses années en tant que sœur et son expérience d'universitaire en théologie, son implication dans la foi et la culture catholiques est longue et diversifiée.

à Winnipeg et l'évêque, comme beaucoup d'autres, est optimiste quant à l'accessibilité des femmes à la prêtrise. «Il nous disait d'étudier, que c'était imminent», explique Linda.

Et elle s'exécuta. L'histoire suivant son cours, le concile réputé pour être l'ouverture de l'Église sur le monde moderne laissa les femmes sur la touche.

Excommuniées

Plusieurs décennies plus tard, Linda découvrit la Roman Catholic Women Priest (RCWP) ou, en français, les Femmes prêtres catholiques romaines. Ce mouvement est né en 2002 en Allemagne par un évêque qui ordonna 7 femmes, celles-ci devenues les fondatrices du RCWP. Aujourd'hui, ces femmes ont été excommuniées par le Vatican, sans pour autant que cela les empêche de poursuivre leur travail. L'évêque ayant lancé le mouvement, lui, reste encore inconnu à ce jour. Il est simplement appelé «Bishop X» et son identité ne sera révélée qu'après sa mort.

En 2017, les femmes prêtres sont plus d'une centaine à travers le monde.

Pour Linda, cette excommunication n'a pas été un choc, car aujourd'hui elle se sent à sa place. Raison pour laquelle elle parle aussi librement aux médias. «Mais d'autres sont moins à l'aise, explique-t-elle, et une personne travaille encore pour l'Église catholique.» Ces femmes sont des bénévoles et n'ont pas de rémunération par les paroissiens ou une organisation supérieure. Un grand nombre de ces femmes ont plus de 70 ans et, grâce leur retraite, elles n'ont plus besoin de s'inquiéter de leur source de revenus. Linda ajoute que ces femmes avaient 20 ou 30 ans au moment du concile de Vatican II... des aspirations qui ne demandaient qu'à se concrétiser.

Idéologie

Parmi les préceptes de ce mouvement, on compte l'égalité entre les genres, bien sûr, mais également le respect de la diversité sexuelle,

religieuse et ethnique. Traduction: Linda, est-ce que le RCWP accepte les personnes homosexuelles? «J'espère que oui, car je suis lesbienne», répond-elle dans son flegme anglophone.

Passé l'attrait de la nouveauté d'une femme prêtre, Linda a fidélisé un groupe de 5 ou 6 fidèles qui assistent à sa cérémonie hebdomadaire. Pour Céline, l'une des paroissiennes, assister à la messe de Linda est autant un acte de foi que politique. «Je viens par amitié, pour l'appuyer, et je me sens plus près de Dieu en célébrant avec elle. Et pourquoi pas une femme prêtre?», conclut-elle.

Mais, conséquence de l'excommunication, le RCWP n'est plus à même d'offrir des sacrements reconnus par le Vatican, dont le baptême et le mariage. «Ça ne fait rien pour mes paroissiens, explique Linda, ce sont des personnes déjà en marge de l'Église. Ce sont des paroissiens très œcuméniques».

En effet, certains sont pentecôtistes, d'autres anglicans, catholiques, homosexuels, hétérosexuels, etc. Lors de ses 5 premières années en exercice, Linda a célébré 2 mariages: un gay et un lesbien.

La religion au Québec

En 2017, Linda Spear est la seule femme prêtre catholique du Québec. Elle l'explique que l'accueil a été positif, car la province s'est distancée il y a plusieurs décennies de la religion... ce qui également une plausible explication à son unicité au Québec.

L'un des défis à venir du RWCP sera de maintenir son recrutement pour que l'ordre continue à vivre. L'observation des pays émergents sera d'autant plus intéressante; leur accession à la prêtrise via le RCWP sera un indicateur sur l'évolution du droit des femmes.



Réintégrer la société

Une course à obstacles

JEAN-PIERRE BELLEMARE, EX-TÔLARD

Les prisonniers qui se retrouvent libres souffrent d'ivresse mentale, moi le premier. J'avais la certitude qu'enfin les choses se dérouleraient comme moi je l'entendais. À ma manière et au moment où moi je le déciderais.

Portant fièrement cette nouvelle liberté, je commençais par me trouver une compagne. Premier constat, ce désir de conquête fut loin d'être aussi facile et rapide, loin de là. Qui sait, le fait d'être affamé, trop entreprenant et surtout expéditif repoussait toutes ces jolies fleurs au parfum enivrant.

Emploi au rabais

Ce fut la première de plusieurs désillusions à ma sortie. La recherche de travail s'avéra tout aussi difficile. Avoir passé plus de la moitié de sa vie au pénitencier est loin d'augmenter votre charisme auprès d'un employeur. J'ai compris qu'il fallait se maquiller un peu pour intégrer le marché du travail. Seuls les emplois au salaire minimum que personne ne veut ou presque s'ouvrent à nous.

Là encore, j'ai dû rabaisser mes idées de grandeur, j'ai dû passer par une agence qui ferma les yeux sur mon passé (contre un pourcentage de mes gains). Je me suis retrouvé comme accrocheur dans une entreprise de fabrication d'étagères. Comme d'autres d'entreprises qui paient un moindre salaire, elles exigent le maximum d'effort. Et j'y ai sacrifié une partie de mes articulations. Un goût amer me monte dans la gorge, car les travailleurs les moins nantis, les plus démunis se retrouvent souvent à être les

plus exploités physiquement et psychologiquement.

Triste réalité

Parce que je venais d'être libéré et que j'avais le désir sincère de sortir de ce cercle vicieux, je trouvais totalement injuste d'être traité de la sorte. Chaque difficulté que je rencontrais sapait mon travail de réussite.

Ces efforts exigés sur une base quotidienne me tuaient à petit feu. Ayant suivi une formation approfondie sur l'art de la paresse au pénitencier, où les excès de zèle pour un bon travail sont fortement déconseillés, les chances n'étaient pas de mon côté. Puis, une prise de conscience m'a permis de comprendre que d'autres travailleurs en arrachaient autant que moi... et n'étaient pas des criminels. Pourtant, ils étaient traités exactement de la même manière qu'un ex-bagnard. Plein de gens autour de moi étaient aussi célibataires ou cassés comme des clous et angoissés par le futur loyer ou la facture du téléphone, et pourtant n'avaient rien fait contre la société.

Mais je me victimisais et focalisais uniquement sur mon nombril. Moi, moi et moi. Difficile de briser ce carcan. Le temps passé derrière les barreaux nous infantilise et nous rend dépendants. Puis, la fréquen-

tation des confréries anonymes est devenue mon pilier contre la récidive. Entendre ces histoires de réussite, de sacrifices et d'efforts constants pour s'en sortir fut la meilleure médecine.

Liberté à partager

La liberté n'est jamais acquise et elle doit être partagée avec un entourage pas toujours conciliant. Puis, ça prend beaucoup de temps pour se déprogrammer des idées vicieuses qui nous hantent. Quand chaque obstacle nous donne l'envie d'abandonner, il faut absolument garder confiance en la vie. Pour plusieurs d'entre nous, le sentiment d'être injustement traité nous amène à commettre toutes les cochonneries possibles. Moi, j'apprends encore à jouir de ces petits moments de plaisirs, de tendresse et d'amour qui croisent mon chemin.

Mais il reste des milliers d'ajustements à faire. L'accès à un permis de conduire, l'acquisition d'un véhicule, la compréhension de la signalisation routière. La location d'un appartement et sa gestion, l'ouverture d'un compte en banque... Tout ça sans oublier les voleurs, les fraudeurs, les tickets.

Ce qui compte lorsque vient le temps de réintégrer la société avec ses règles à n'en plus finir est de comprendre qu'il n'y aura pas de facilitateur pour vous. Que ceux qui n'ont rien fait de criminel en arrachent autant, sinon plus. Et qu'il y aura toujours des gens qui condamneront ce que vous êtes ou avez été. Tout comme plusieurs prisonniers condamnent sans essayer de comprendre les citoyens pour leur «aplaventrisme» devant les règles.

LIVRE

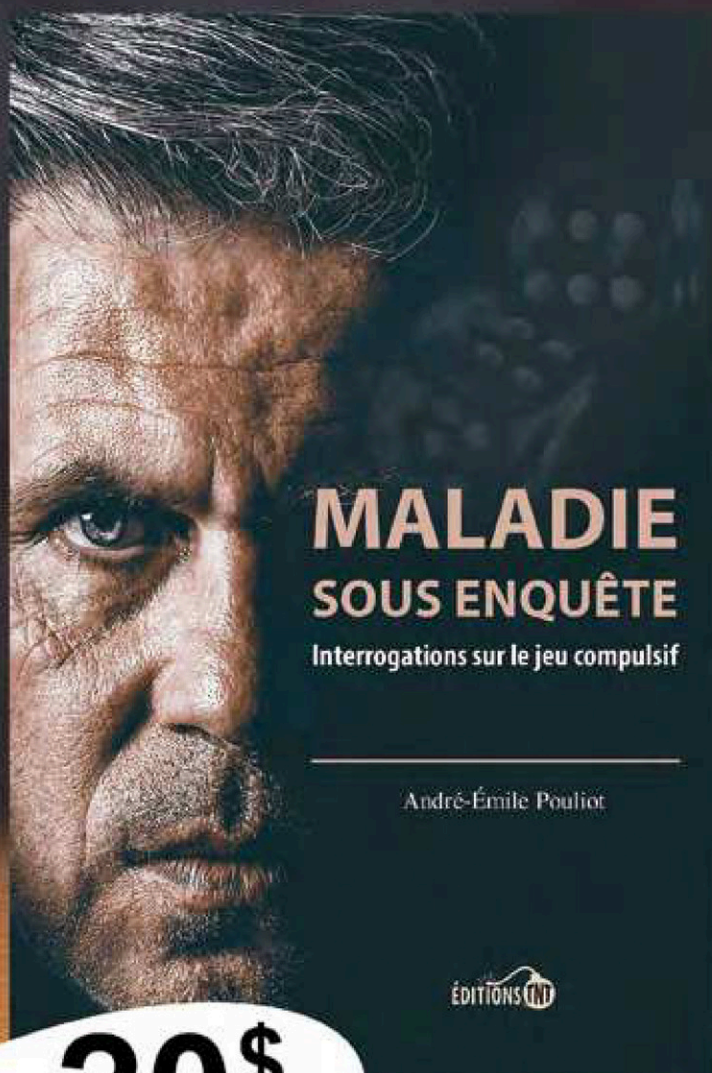
MALADIE SOUS ENQUÊTE

Interrogations sur le jeu compulsif

André-Émile Pouliot

Cette pièce, écrite sous la forme d'une commission d'enquête, met en scène un joueur compulsif répondant aux questions. Son témoignage est complété par d'autres témoins qui ont été marqués par sa dépendance.

Cet ouvrage est destiné à mieux comprendre la maladie du jeu compulsif, de ses dommages au joueur et à ses proches.



Je découvre !



goo.gl/u7GJBy

20\$

4,95\$ taxes et transport

Éditions TNT 4264 rue Ste-Catherine Est, Montréal (Qc) H1V 1X6
info@editionstnt.com 514-256-9000 1-877-256-9008 editionstnt.com

Des mots dangereux

COLIN MCGREGOR - CENTRE FÉDÉRAL DE FORMATION (LAVAL)

Lorsqu'une abeille veut dire au reste de la ruche qu'elle a trouvé une nouvelle source de pollen, elle le fait par une danse. Lorsque nous voulons communiquer entre nous, nous utilisons la parole. Et le genre de langage que nous utilisons produit un important effet sur notre entourage.

Dans les prisons canadiennes en dehors du Québec, traiter un détenu de *goof* (maladroit, loufoque) vous obligera immédiatement à vous battre. En effet, il est très mal vu de ne pas frapper celui qui vous a qualifié de ce terme. Un mot pourtant bien innocent

dans le monde libre, et sans conséquence partout ailleurs, comme dans le cas du bon chien Goofy de Disney. Mais l'amical Goofy ne vivrait pas longtemps dans une prison ontarienne.

Cependant, nous sommes de plus en plus conscients de l'effet des mots. Le langage compte. Il peut refléter, par exemple, notre attitude envers les sexes et les ethnies. Certains disent que la langue française est sexiste, car en cas de pluriel avec des éléments mixtes, le masculin l'emporte sur le féminin. Ainsi, s'il n'y avait qu'un seul homme dans une foule d'un million de femmes, il faudrait tout de même dire «ils sont», plutôt qu'«elles sont».

Cette ancienne règle remonte au Moyen-Âge. On pourrait voir dans ce pluriel masculin le simple équivalent d'un neutre qui manque au français. Mais d'autres ont voulu voir dans cette «préséance du masculin sur le féminin» l'expression d'un ordre social.

Chemises unisexes

Quand les Normands venus de France conquièrent l'Angleterre

en 1066, ils y apportèrent leur langue, avec ses féminins et ses masculins. Par contre, les Anglais parlaient déjà des langues germaniques comportant 3 genres: le masculin, le féminin et le neutre. La langue anglaise a grandi, tant bien que mal, à partir d'un mélange de français et de langues germaniques.

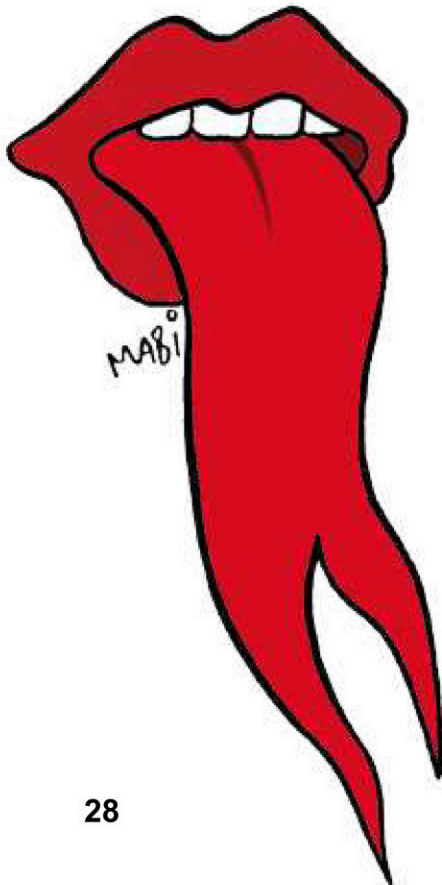
À un certain point, on s'entendit pour ne garder que le genre masculin, de manière à ce que les conquis et les conquérants puissent au moins se comprendre. On a simplifié. C'est ainsi qu'on ne se soucie plus de savoir, en anglais, si une table ou une chemise sont du genre masculin ou féminin. Elles sont neutres.

Ça ne signifie pas que l'anglais est une langue idéale du point de vue de l'égalité des genres. Les anglophones débattent encore à ce propos. Ainsi, il n'y a aucune manière simple de parler d'une personne dont on ne connaît pas le genre. Comme lorsqu'on dit: «Celui ou celle qui a appelé n'a pas laissé son nom (*he or she didn't leave a name*).»

Sexisme anglophone

Le mot *woman* (femme) vient du vieil anglais *wif* (épouse) ajouté à *man* (une personne). Ainsi, l'anglais est aussi sexiste que les autres langues. La femme y apparaît comme un simple prolongement de l'homme.

En français, du moins au Canada, le fait de féminiser les noms de professions est considéré comme une bonne chose. Le fait d'écrire la présidente ou la docteure démontre du respect. Mais



en anglais, si vous dites the doctorette, vous prenez un grand risque, puisque cela prend un sens péjoratif dégradant. Dans cette langue, les noms de professions demeurent au masculin, comme s'il s'agissait d'une sorte de neutre. Une professeure est un teacher et non a teacherette. Actress est maintenant considéré par certains comme sexiste: on dit plutôt actor sans considération de genre.

Pourquoi se préoccuper autant de sexisme dans la langue? Après tout, le banawa, parlé dans l'Amazonie, utilise le féminin pour parler des personnes en général. Pourtant, ses locuteurs traitent les femmes d'une manière horrible, nous dit le linguiste Dan Everett.

Le fait d'adopter des termes plus justes ne fait pas forcément de nous de meilleures personnes. L'auteur et psychologue torontois Malcolm Gladwell parle de «caution morale»: on utilise des paroles vertueuses, tout en continuant de se comporter de manière indigne.

Aux États-Unis, par exemple, on élit un président noir tout en continuant de maltraiter la population noire. «Nous avons élu un président noir», disent les États-Uniens, «nous ne sommes donc plus racistes!» On se donne ainsi la permission de faire du mal, tout en se cachant derrière de fausses façades.

Les actions parlent-elles plus fortement que les mots? Ce que nous disons a-t-il de l'importance? Il y a 2400 ans, le philosophe grec Démocrite, qui fut ridiculisé parce qu'il disait que toute chose était composée de minuscules atomes, avait aussi déclaré: «Les mots sont les ombres des actions.» Les mots importent, ils ont des conséquences. Pourtant, on peut aussi les utiliser pour cacher des actions contraires à nos paroles.

[WWW.refletdesociete.com](http://www.refletdesociete.com)



Envie de vous impliquer ?

Envie d'afficher votre implication sociale ?

Afficher votre entreprise dans
Reflète de Société

c'est rejoindre **35 000 abonnés**
socialement engagés.

Contactez notre responsable des ventes, Pierre Sureau :
418-269-3992 ou p.sureaujournaldelarue@gmail.com

- 1 an - 6 numéros 49,95\$
- 2 ans - 12 numéros 89,95\$
- 3 ans - 18 numéros 119,95\$
- International, 1 an - 55,00\$

Taxes incluses.

Je fais un don : _____

Chèque ou mandat à l'ordre de :
Reflet de Société
 4264 rue Ste-Catherine Est
 Montréal, H1V 1X6
 (514)256-9000 ou 1-877-256-9009

S'abonner à
Reflet de Société
est une manière originale
de soutenir notre action
auprès des jeunes.

Prénom : _____
 Nom : _____
 Adresse : _____

 Ville : _____
 Code postal : _____
 Courriel : _____
 N° carte : _____
 |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|
 Visa Mastercard Amex
 Date expiration : |_|_|_|_|_|
 Signature : _____

Général

Aide juridique	1-800-842-2213
Protection de la jeunesse	1-800-665-1414
Info-santé	811
Centre antipoison	1-800-463-5060
Centre de référence Montréal	(514) 527-1375
Clinique Droit Devant	(514) 603-0265

Centres de crise de Montréal

Tracom (centre-ouest)	(514) 483-3033
Iris (nord)	(514) 388-9233
L'Entremise (est-centre-est)	(514) 351-9592
L'Autre-maison (sud-ouest)	(514) 768-7225
Centre de crise Québec	(418) 688-4240
L'ouest de l'île	(514) 684-6160
L'Accès	(450) 679-8689
Archipel d'entraide	(418) 649-9145
Prévention du suicide	(418) 683-4588
Émile Nelligan	(514) 351-6661

Violence

CAVAC	1-866-532-2822
Groupe d'aide et d'info sur le harcèlement sexuel au travail	(514) 526-0789
SOS violence conjugale	(514) 728-0023
Trêve pour elles	(514) 251-0323
Centre pour les victimes d'agression sexuelle (24h)	(514) 934-4504
Armée du salut	(514) 934-5615
Stella (travailleuses du sexe)	(514)285-8889

Décrochage

Éducation coup de fil	(514)525-2573
Revdec	(514)259-0634 ou 1-866-329-4223
Carrefour Jeunesse	(514)253-3828

VIH-SIDA

C.O.C.Q. Sida	(514) 844-2477
La Maison du Parc	(514) 523-6467
NoPa MTS-VIH	(514) 528-2464

Drogue et désintoxication

Toxic-Action(Dolbeau-Mistassini)	(418) 276-2090
Centre Jean-Lapointe MTL adulte	(514) 288-2611
Le grand chemin Québec Jeunesse	(418) 523-1218
Pavillon du Nouveau point de vue	(450) 887-2392
Urgence 24h	(514) 288-1515
Portage	(450) 224-2944
Centre Dollard-Cormier Adulte	(514) 385-0046
Centre Dollard-Cormier Jeunesse	(414) 982-4531
Le Pharillon	(514) 254-8560

Drogue aide et référence	1-800-265-2626
Un foyer pour toi	(450) 663-0111
L'Anonyme	(514) 236-6700
Cactus	(514) 847-0067
Dopamine (jour et soir)	(514) 251-8872
Intervenants en toxicomanie	(450) 646-3271
Escale Notre-Dame	(514) 251-0805
FOBAST	(418) 682-5515
Dianova	(514) 875-7013
Centre Casa	(418) 871-8380
Centre UBALD Villeneuve	(418) 663-5008
Au seuil de L'Harmonie	(418) 660-7900
Cran	(514) 284-3426
Relais Méthadone	(514) 874-9300

Alimentation

Le Chic Resto-Pop	(514) 521-4089
Jeunesse au Soleil	(514) 842-6822
Café Rencontre	(418) 640-0915

Ligne d'aide et d'écoute

CALACS	1-888-933-9007
Gai Écoute	1-888-505-1010
Tel-Jeunes (514) 288-2266	/ 1-800-263-2266
Tel-aide et ami à l'écoute	(514) 935-1101
Jeunesse-j'écoute	1-800-668-6868
Suicide action Montréal	(514) 723-4000
Prévention suicide <i>Accueil-Amitié</i>	(418) 228-0001
Partout au Québec	1-866-appelle
Secours-Amitié Estrie	1-800-667-3841
Cocaïnomanes anonymes	(514) 527-9999
Déprimés anonymes	(514) 278-2130
Gamblers anonymes	(514)484-6666
Gam-anon (proches du joueur)	1-800-484-6664
Narcotiques anonymes	1-800-879-0333
Outremangeurs anonymes	(514) 490-1939
Parents anonymes	1-800-361-5085
Jeu: aide et référence	1-800-461-0140
Ligne Océan (santé mentale)	(418) 522-3283
Sexoliques anonymes	(514) 254-8181
Primes-Québec(soutien masculin)	(418) 649-1232
Émotifs anonymes	(514) 990-5886
Alanon & Alateen	(418) 990-2666
Alcooliques Anonymes Québec	(418) 529-0015
Montréal	(514) 376-9230
Laval	(450) 629-6635
Rive-sud	(450) 670-9480
Mauricie-Saguenay-Lac-St-Jean	(866) 376-6279

NAR-ANON	Montréal (514) 725-9284
	Saguenay (514) 542-1758
Abus aux aînés	(514) 489-2287

Famille

Grands frères/Grandes soeurs	(418) 275-0483
Familles monoparentales	(514) 729-6666
Regroupement maison de Jeunes	(514) 725-2686
Grossesse Secours	(514) 271-0554
Chantiers Jeunesses	(514) 252-3015
Réseau Homme Québec	(514) 276-4545
Patro Roc-Amadour	(418) 529-4996
Pignon Bleu	(418) 648-0598
YMCA MTL centre-ville	(514) 849-8393
YMCA Hochelaga-Maisonneuve	(514) 255-4651
Armée du Salut	(514) 932-2214
La Marie Debout (femmes)	(514) 597-2311
Parents Secours	1-800-588-8173

Hébergement de dépannage/urgence

Auberge de l'amitié pour femmes	(418) 275-4574
Bunker	(514) 524-0029
Le refuge des jeunes	(514) 849-4221
Chaînon	(514) 845-0151
En Marge	(514) 849-7117
Passages	(514) 875-8119
Regroupement maisons d'hébergement jeunesse du Québec	(514) 523-8559
Foyer des jeunes travailleurs	(514) 522-3198
Auberge communautaire du sud-ouest	(514) 768-4774
Maison le Parcours	(514) 276-6299
Oxygène	(514) 523-9283
L'Avenue	(514) 254-2244
L'Escalier	(514) 252-9886
Maison St-Dominique	(514) 270-7793
Auberge de Montréal	(514) 843-3317
Le Tournant	(514) 523-2157
La Casa (Longueuil)	(450) 442-4777
Armée du Salut pour hommes	(418) 692-3956
Mission Old Brewery	(514) 866-6591
Mission Bon Accueil	(514) 523-5288
La Maison du Père	(514) 845-0168
Auberge du Coeur (Estrie)	(819) 563-1387
La maison Tangente	(514) 252-8771
Hébergement St-Denis	(514) 374-6673
L'Abris de la Rive-Sud (homme)	(450) 646-7809
Maison Élisabeth Bergeron (femme)	(450) 651-3591



Accompagne-moi

Théâtre, essai

Le jour sommeille sur la ville. À chaque Soleil cette même question: Vais-je réussir? La réussite: une destination, un point donné une idée. *Accompagne-moi* est le 3e livre de Berekyah. Avec ce recueil, elle signe une pièce de revendication sur notre société et sa volonté de standiser les personnes.

9,95\$ + 2,50\$ taxes et transport.

Je découvre !



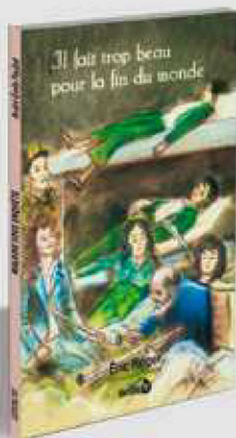
Après la pluie... Le beau temps

Poésie, croissance personnelle

Recueil de textes à méditer pour nous aider à vivre et exprimer nos émotions. Pour un travail personnel sur soi ou encore pour une thérapie de groupe.

9,95\$ + 2,50\$ taxes et transport

Je découvre !



Je découvre !

il fait trop beau pour la fin du monde

Poésie

*Je suis l'enfant unique
De la solitude
Je suis la fiction téléportée
Des satellites astraux*

Il fait trop beau pour la fin du monde est le 11e recueil de poésie d'Éric Roger. Éric a participé à plusieurs spectacles de poésie partout au Canada, dont aux Francofolies de Montréal et au Festival acadien de poésie de Caraquet. Depuis 17 ans, il produit et anime les soirées poésie-musique SoloVox.

19,95\$ + 4,95\$ taxes et transport.



Je découvre !

Apparent Secours

Poésie autobiographique

Apparent Secours est à la fois une démonstration d'appréciation de l'oeuvre de toute une vie, ainsi que les bienfaits méritants de reconnaissance lui étant directement liés. Bruno Robitaille, créateur polyvalent de multimédias culturels, suggère l'exposition publique de son expérimentation au Café Graffiti. Raymond Viger, co-auteur, propose une démarche descriptive de son expertise dans cet organisme.

10,00\$ + 4,95\$ taxes et transport.



Je découvre !

Gambling

DVD de prévention

Témoignages et interventions de Biz, de Loco Locass, de l'ancienne croupière Éléonore Mainguy, du joueur devenu paraplégique Did Bélizaire et de plusieurs joueurs compulsifs.

19,95\$ + 4,95\$ taxes et transport.

Livres



Je découvre !

DVD



Je découvre !

Boutique en ligne **Beau et solidaire**

ÉDITIONS  .com

